



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football professionnel

Question écrite n° 75761

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le dispositif de lutte contre certaines pratiques illégales constatées à l'occasion du transfert de footballeurs professionnels. L'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP) estime que la mesure principale qui est préconisée, à savoir la rémunération des agents des joueurs par les clubs, n'aurait aucune incidence sur les surfacturations mises au jour à l'occasion de ces transferts. Pour l'UNFP, il conviendrait de séparer les fonctions d'agent de joueurs de celles d'agent de clubs afin d'éviter tout cumul. En outre, il serait vivement souhaitable de mettre en place un organisme de certification pour contrôler ces agents. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet et lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour mieux lutter contre les pratiques illégales qui sont dénoncées dans le domaine du football professionnel.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75761

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9660